

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Conge-parental-donner-reellement-le-choix-aux-deux-parents>



École & société

Congé parental : donner réellement le choix aux deux parents

- Société - Égalité femme/homme -

Date de mise en ligne : jeudi 9 octobre 2014

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Conséquence de la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la réforme du congé parental est l'une des mesures destinées à renforcer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Si le SE-Unsa soutient cet objectif, il ne peut se satisfaire de ce qui s'annonce dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2015.

Aujourd'hui, le congé parental peut durer 36 mois, pour l'un ou l'autre des parents. Or, dans 95% des cas, ce congé est pris par la mère. La principale raison évoquée, au-delà des représentations sur les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la société, est la perte salariale trop importante au sein du foyer. En effet, les hommes touchent en moyenne un salaire 25% supérieur à celui des femmes. Ce sont donc elles qui subissent un éloignement du monde professionnel qui impacte leur carrière et leur retraite.

La réforme du congé parental prévoit donc de répartir ces 36 mois à égalité entre les 2 parents.

Pour le SE-Unsa, il est important d'engager une évolution des mentalités en incitant les hommes à jouir de leur droit.

Mais pour que cette mesure ne soit pas uniquement interprétée comme un « coup de rabot » ou une simple économie budgétaire, il faut que les parents aient un réel choix à faire. Il est notamment urgent de réaliser la promesse de 275 000 créations d'accueil d'enfants, notamment en crèche, et de relever le montant de la prestation partagée d'éducation pour qu'elle devienne réellement incitative.